

Associés :

Olivier ESCOT
olivier.escot@auditace.fr

Bernard FONTAINE
bernard.fontaine@auditace.fr

ASSOCIATION REUSIT

**EXERCICE CLOS
LE 31/12/2024**

ASSOCIATION REUNION SITUATION

Association Loi 1901
Siège social : Route de la ZI n°2
Rue Benoite Boulard
97410 SAINT PIERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

REUSIT - RG 2024

ASSOCIATION REUSIT
Association loi 1901
Siège social : Route de la ZI n°2
Rue Benoîte Boulard
97410 SAINT PIERRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION REUNION SITUATION (REUSIT)** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'**ASSOCIATION REUNION SITUATION (REUSIT)** à la fin de cet exercice.

REUSIT – RG 2024

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Motivation des réserves

Nous avons relevé dans les comptes annuels que vous avez présenté les faits suivants :

L'association REUSIT (dénommée « couveuse ») a pour objet d'accompagner des porteurs de projets (les « couvés ») qui exercent leurs activités professionnelles au travers de la couveuse. De ce fait, les comptabilités des porteurs de projets sont intégrées dans les comptes de REUSIT.

Il en résulte des difficultés dans l'appréhension de la réalité et de l'exhaustivité des opérations réalisées par le porteur de projet ainsi que dans l'appréhension des schémas d'écritures comptables de fin d'exercice des couvées.

Même si l'association a institué une charte de règlement intérieur imposant aux couvés de respecter certaines obligations et notamment de déclarer à l'association l'intégralité des opérations qu'ils réalisent dans le cadre de leurs activités propres, il est complexe de mettre en place un contrôle interne fiable pour vérifier l'ensemble des opérations comptables réalisées par le couvé.

L'organisation actuelle pourrait laisser subsister des écarts entre le chiffre d'affaires déclaré par le couvé à l'association et la réalité et l'exhaustivité de ses opérations.

L'importance relative de cette situation se caractérise au 31/12/2024 par des produits comptabilisés dans REUSIT pour 1 066 K€ dont 990 K€ propre au couvés, soit 93 % du chiffre d'affaires, et des charges propres aux couvés pour :

- 372 K€, soit 59 % des frais généraux,
- 550 K€, soit 71% de la masse salariale chargée.

Ainsi, nous n'avons pas pu nous assurer de l'exhaustivité du chiffre d'affaires réalisé par les porteurs de projet.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du ... 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

REUSIT – RG 2024

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'**ASSOCIATION REUNION SITUATION (REUSIT)** à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

REUSIT – RG 2024

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Possession, le 17 août 2026

Pour le cabinet ACE

Commissaire aux comptes



Bernard FONTAINE

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	4 973.65	4 973.65				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	116 998.40	79 218.46	37 779.94	44 353.12	6 573.18	14.82
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations	496.32		496.32	496.32		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	400.00		400.00	400.00		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	4 579.81		4 579.81	4 496.34	83.47	1.86
Total II		127 448.18	84 192.11	43 256.07	49 745.78	6 489.71	13.05
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 932.47		17 932.47	20 338.99	2 406.52	11.83
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	620 831.92		620 831.92	510 384.88	110 447.04	21.64
	Charges constatées d'avance (2)	1 657.01		1 657.01	1 603.99	53.02	3.31
	Valeurs mobilières de placement				27 600.00	27 600.00	100.00
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	947 588.57		947 588.57	811 310.17	136 278.40	16.80
Total III		1 588 009.97		1 588 009.97	1 371 238.03	216 771.94	15.81
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecart de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 715 458.15	84 192.11	1 631 266.04	1 420 983.81	210 282.23	14.80

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12		Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres						
	Report à nouveau	510 998.11		481 586.26		29 411.85	6.11
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	17 856.56		29 411.85		11 555.29	39.29
	Situation nette (sous total)	528 854.67		510 998.11		17 856.56	3.49
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	528 854.67		510 998.11		17 856.56	3.49
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques	65 373.07				65 373.07	
	Provisions pour charges						
	Total IV	65 373.07				65 373.07	
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 459.30		18 791.62		9 332.32	49.66
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	25 790.13		31 049.34		5 259.21	16.94
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	926 698.05		714 010.66		212 687.39	29.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	75 090.82		146 134.08		71 043.26	48.62
	Produits constatés d'avance						
	Total V	1 037 038.30		909 985.70		127 052.60	13.96
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 631 266.04		1 420 983.81		210 282.23	14.80

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

909 985.70

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	34 517.35	63 261.00	28 743.65	45.44
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 031 786.57	1 276 337.66	244 551.09	19.16
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	443 208.71	383 379.04	59 829.67	15.61
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	29 035.64	60 540.46	31 504.82	52.04
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	672.53	73.16	599.37	819.26
Total I	1 539 220.80	1 783 591.32	244 370.52	13.70
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	13 190.53	4 194.73	8 995.80	214.45
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	615 504.75	749 800.02	134 295.27	17.91
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 969.50	8 237.36	1 267.86	15.39
Salaires et traitements	626 641.19	747 221.16	120 579.97	16.14
Cotisations sociales	152 982.06	186 965.89	33 983.83	18.18
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 652.45	9 535.98	883.53	9.27
Dotations aux provisions	65 373.07		65 373.07	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	18 079.21	16 131.09	1 948.12	12.08
Total II	1 507 392.76	1 722 086.23	214 693.47	12.47
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	31 828.04	61 505.09	29 677.05	48.25

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 345.24	131.83	1 213.41	920.44
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	1 345.24	131.83	1 213.41	920.44
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	186.80	311.85	125.05	40.10
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	186.80	311.85	125.05	40.10
2. Résultat financier (III-IV)	1 158.44	180.02	1 338.46	743.51
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	32 986.48	61 325.07	28 338.59	46.21
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	10 286.00	5 381.95	4 904.05	91.12
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	21 823.92	31 059.17	9 235.25	29.73
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	11 537.92	25 677.22	14 139.30	55.07
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 592.00	6 236.00	2 644.00	42.40
Total des produits (I+III+V)	1 550 852.04	1 789 105.10	238 253.06	13.32
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 532 995.48	1 759 693.25	226 697.77	12.88
5. EXCEDENT OU DEFICIT	17 856.56	29 411.85	11 555.29	39.29

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 631 266.04 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 539 220.80 Euros et dégageant un excédent de 17 856.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une comptabilité analytique des couvés est tenue séparément de la comptabilité de la couveuse.

Cette comptabilité des couvés n'a pas fait l'objet de contrôles approfondies.

Le montant de l'autorisation de la cession de créance est de 110 000 euros

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 860		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 270		
Installations générales agencements aménagements divers	68 399		2 171
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 699		
TOTAL	115 369		2 171
Autres participations	496		
Autres titres immobilisés	400		
Prêts, autres immobilisations financières	4 496		83
TOTAL	5 393		83
TOTAL GENERAL	127 621		2 254

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 886	4 974	4 974
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			24 270	24 270
Installations générales agencements aménagements divers			70 570	70 570
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		541	22 158	22 158
TOTAL		541	116 998	116 998
Autres participations			496	496
Autres titres immobilisés			400	400
Prêts, autres immobilisations financières			4 580	4 580
TOTAL			5 476	5 476
TOTAL GENERAL		2 428	127 448	127 448

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		6 860		1 886	4 974
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		24 270			24 270
Installations générales agencements aménagements divers		33 042	6 047		39 088
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		13 704	2 606	450	15 860
TOTAL		71 016	8 652	450	79 218
TOTAL GENERAL		77 876	8 652	2 336	84 192
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 047				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 606				
TOTAL	8 652				
TOTAL GENERAL	8 652				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		65 373	0		65 373
TOTAL		65 373			65 373
TOTAL GENERAL		65 373			65 373
Dont dotations et reprises d'exploitation		65 373			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 580	4 580	
Autres créances clients	17 932	17 932	
Impôts sur les bénéfices	4 544	4 544	
Divers état et autres collectivités publiques	530 081	530 081	
Groupe et associés	10 229	10 229	
Débiteurs divers	74 583	74 583	
Charges constatées d'avance	1 657	1 657	
TOTAL	643 606	643 606	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	9	9		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	9 450	9 450		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 790	25 790		
Personnel et comptes rattachés	222 086	222 086		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	701 064	701 064		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 090	3 090		
Autres impôts taxes et assimilés	458	458		
Groupe et associés	15 217	15 217		
Autres dettes	59 874	59 874		
TOTAL	1 037 038	1 037 038		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 323			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	N/A
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	8
Total	8